

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

**RÈGLEMENT DE TAXATION NUMÉRO 2026-01
POUR DETERMINER LES TAUX DE TAXES ET AUTRES CONSIDERATIONS POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2026**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QU'UN règlement de taxation numéro 2026-01 pour déterminer les taux de taxes et autres considérations pour l'exercice financier 2026 a été présenté et adopté lors de la séance ordinaire tenue le 5 janvier 2026.

QUE le règlement peut être résumé ainsi :

L'objet du règlement est d'indiquer les taux d'imposition de taxation et services pour l'année 2026 ainsi que les dates de versements.

Taux de taxes foncières 0.47¢/100\$ d'évaluation + taux de taxe de services

Exemple résidentiel ici :

Emprunt 2011-04 eau-égout	216,45 \$
Eau potable	270,25 \$
Traitement des eaux usées	159,60 \$
Ordures ménagères	150,50 \$
Récupération matières recyclables	0.00 \$
Compostage	82.75 \$
Emprunt 2017-08 caserne	16,86 \$
Emprunt Écocentre 2021-02	26.33 \$
Emprunt Pavage Rue des Récoltes (1 ^{ère} couche)	Au frontage taux 13.73 \$
Emprunt 2023-12 Génératrices	33.61 \$
Entretien canaux	211.17 \$
Opération écocentre	38.00 \$

QUE le règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau ou sur le site web de la Municipalité de Sainte-Barbe.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 6e jour de janvier deux mille vingt-six.



**Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 6 janvier 2026 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6e jour de janvier 2026



**Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière**